

norables sénateurs de s'y reporter car elle fait partie de la preuve dont je vais maintenant parler. Après la nomination du juge en chef du Canada que je viens de mentionner, le gouvernement d'Ontario décida de son côté de tenir une enquête qui eut lieu l'été dernier. C'est au cours des témoignages entendus durant cette enquête que la correspondance à laquelle j'ai fait allusion fut déposée. J'ai l'intention d'être très bref parce que le sujet ne mérite pas que je m'y étende longuement dans les circonstances actuelles; je demande donc simplement aux honorables sénateurs de se reporter à cette correspondance et à la correspondance subséquente entre le premier ministre et moi, qui figurent tout entières dans les témoignages.

Je vais simplement lire deux lettres. L'une d'elles a été adressée par moi au premier ministre le 4 janvier dernier et elle est libellée de la façon suivante:

Mon cher premier ministre,

Je regrette énormément que les circonstances me forcent à vous importuner de nouveau au sujet des allégations faites il y a quelque temps à propos de l'achat d'obligations de l'Ontario Power Service et de la nomination par votre gouvernement du très honorable juge en chef du Canada pour enquêter sur ces allégations en autant qu'elles portent atteinte à mon honneur comme homme public.

Vous vous souvenez qu'immédiatement après la nomination du juge en chef et avant qu'il ait eu le temps d'organiser son enquête, le gouvernement d'Ontario nomma deux commissaires, le juge en chef Latchford et le juge Smith (en retraite) pour tenir une enquête sur le même sujet. Il était évident que cette décision n'avait d'autre but que de devancer l'enquête que devait faire le juge en chef du Canada et on s'en rendit bien compte quand les nouveaux commissaires d'Ontario se réunirent quelques instants après avoir été nommés, sans que les intéressés en aient été avisés, et commencèrent à entendre des témoignages et à recevoir de nombreux documents me concernant ainsi que d'autres intéressés alors que j'ignorais qu'une séance avait lieu et même qu'une Commission eût été nommée. Leur but était évidemment de s'assurer qu'aucun autre commissaire ne pourrait mettre la main sur ces importants documents.

Cette Commission, connue sous le nom de Commission Latchford-Smith, commença à siéger le 13 juillet et termina son enquête le 23 août dernier. Je ne ferai pas de commentaires sur la façon dont cette enquête a été conduite car son caractère et son but apparaissent clairement dès le début bien que la conduite dont on me faisait reproche fût ma conduite comme homme public. On me refusa même, contrairement à tous les précédents que je connaisse, le droit de me faire représenter par un avocat. D'un autre côté, la province d'Ontario était représentée par un avocat qui était en même temps un de mes accusateurs. Ces faits sont assez éloquentes en eux-mêmes et se passent de commentaires quant à la série de décisions remarquables rendues par les commissaires et à celles qu'ils ont négligé de rendre durant toute l'enquête. Toute l'affaire a surtout servi de table d'harmonie à l'accusateur, qui était en même

temps le représentant du ministère public, pour des fins de nouvelles à sensation dans les journaux.

Comme vous le savez, je suis parti de Toronto pour l'Australie le 3 octobre. Le ou avant le 27 octobre, les commissaires remirent leur rapport au gouvernement d'Ontario et celui-ci à son tour le fit parvenir aux journaux ou du moins à certains journaux. Des extraits du rapport furent publiés et, depuis ce temps, M. P. H. Gordon, C.R., mon procureur a cherché à obtenir du secrétaire de la Commission, de l'avocat de la Commission hydroélectrique dans l'enquête et du gouvernement lui-même un exemplaire du rapport. Partout on a refusé de lui en remettre un et on lui a même refusé le droit d'en faire une copie lui-même sous prétexte qu'il fallait attendre que le rapport fût présenté à la Législature. On ne peut s'empêcher d'admirer cette délicate sollicitude pour le droit de la Législature d'avoir, la première, accès à un document public plusieurs mois après que ce document a été remis aux journaux.

Après avoir essayé de la part du bureau du premier ministre un dernier refus à propos de ce rapport, je parcourus les extraits publiés dans les journaux. Vu que la preuve faite (bien que provenant toute de l'accusateur) ne contenait, autant que j'ai pu voir, nuls témoignages contradictoires je ne comprends pas comment il se fait que les commissaires n'aient rien saisi, pas même les faits fondamentaux.

Quant à la mesure dans laquelle le soi-disant verdict de la Commission m'atteint, elle semble avoir pour base une conclusion à l'effet que la décision de la Commission hydroélectrique du 2 août 1932 d'accéder à la demande du gouvernement d'Ontario de conclure un achat négocié entièrement par ce gouvernement et uniquement sur le crédit et la responsabilité de ce gouvernement, permettait à la Commission elle-même d'exercer sa discrétion au sujet des avantages de cette transaction et que la Commission aurait dû passer en revue toute la transaction et agir comme une sorte de Cour d'appel au-dessus du gouvernement au pouvoir sur une question uniquement gouvernementale et provinciale.

Les commissaires font rapport que l'indemnisation accordée à la commission de l'Hydro par le Gouvernement, grâce à un arrêté du Conseil "est inefficace, puisqu'elle impose aux provinces une responsabilité qui ne peut être créée par un arrêté du Conseil". Vous aurez peine à croire que ces commissaires ont pris la peine d'omettre de leur rapport que l'indemnité ainsi accordée fut plus tard ratifiée par la législature, et que la ratification compte à partir du moment où cette indemnisation fut accordée, bien que ces faits aient plusieurs fois été prouvés par des témoignages non contredits, et dans les plaidoyers.

Dans la partie du rapport publiée jusqu'ici, il ne se trouve peut-être rien de si étonnant que la déclaration que les quelque sept cents municipalités associées pour lesquelles la Commission hydroélectrique a toujours agi comme fidéicommissaire ne sont pas les véritables propriétaires des biens administrés par cette commission. Cette déclaration ne me concerne nullement, et je n'en parle que pour démontrer le calibre du rapport.

Bien qu'il soit vrai que le rapport ait peu ou point éveillé l'attention du public, d'après mes renseignements, et qu'on puisse encore moins dire que l'esprit du public en ait été ému, cependant et comme je l'ai dit dans des communi-

Le très hon. M. MEIGHEN.